

Rwanda-génocide-justice-TPIR-France

Décision le 15 février sur la demande d'asile de Mme Habyarimana

PARIS, 25 jan 2007 (AFP) - La commission des recours des réfugiés (CRR) rendra sa décision le 15 février concernant la demande d'asile en France d'Agathe Habyarimana, veuve du président rwandais tué en 1994.

La CRR a examiné jeudi en audience publique le cas de Mme Habyarimana, aujourd'hui âgée de 64 ans.

Le 4 janvier l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) avait débouté l'intéressée, estimant qu'elle aurait été impliquée dans le génocide rwandais, entre avril et juillet 1994.

Jeudi, le rapporteur de la CRR, Jan Kosmaluk, s'est lui aussi prononcé en faveur du rejet de la demande de Mme Habyarimana qui avait été formulée en 2004, en se fondant sur plusieurs témoignages.

M. Kosmaluk a indiqué que, selon lui, il "existe des raisons sérieuses" de penser qu'elle s'est rendue coupable" de complicité de crime de génocide.

"Vous êtes personnellement impliquée dans la disparition de personnalités politiques", a-t-il notamment lancé en citant l'assassinat de Agathe Uwilingiyimana le 7 avril 1994, lendemain de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana.

Cet attentat, dans lequel le président du Burundi voisin avait également trouvé la mort, avait été le point de départ du génocide au Rwanda qui avait fait entre 800.000 et un million de morts entre avril et juillet 1994.

"Vous avez participé à la planification du génocide dès 1992", a encore dit M. Kosmaluk.

Interrogée à son tour par la commission, Mme Habyarimana s'est défendue en disant que "tout ce qui a été dit est mensonge". "Je ne faisais pas de politique", a-t-elle dit.

Présentée par l'OFPRA comme ayant réfuté l'existence du génocide devant cet organisme, elle a répondu: "ce n'est pas ce que j'ai dit". Elle a ensuite dit : "ce n'est pas seulement les Tutsis qui ont été massacrés, c'est aussi les Hutus".

Le parti de l'actuel président rwandais Paul Kagamé, le FPR qu'elle juge responsable de l'attentat contre l'avion de son mari, "nous a coûté beaucoup de vies humaines", a-t-elle dit.

"Six millions de hutus sont morts", a-t-elle avancé sans préciser la période sur laquelle ce chiffre porte.

L'audience s'est déroulée dans une salle comble avec de nombreux proches de Mme Habyarimana dont plusieurs de ses enfants.

Vêtue d'une tenue traditionnelle africaine, elle s'est mise à pleurer lorsque le président de la commission lui a demandé d'évoquer l'attentat contre l'avion de son mari.

L'un de ses avocats Me Jean-Marc Florand, a conclu en assurant à la commission que sa cliente court "un risque mortel" car "des petits malins se sont amusés à diffuser son adresse sur internet", ce qui selon lui équivalait à un "appel au meurtre".

emp/ed/mic